

Interdiction de l'A.P.I. demandée pour nos écoles, lycées et collèges

(Lettre adressée le 11 avril 2007 à Monsieur le Ministre de l'Education Nationale)

Objet: **bonnes raisons d'interdire l'utilisation de l'A.P.I. (alphabet phonétique international) partout où il est utilisé pour indiquer la prononciation normale du français, à commencer par nos écoles lycées et collèges.**

Monsieur le Ministre,

Sans aucune explication ni débat, des formes de lettres **étranges** ont fait leur apparition dans les manuels scolaires, y compris dans ceux du cours préparatoire, dans les années 1970. Et on les retrouve, un peu au hasard, encore aujourd'hui, à différents niveaux de la scolarité.

Souvent, les utilisateurs de ce système d'écriture **ne connaissent même pas son nom** et sont en outre **incapables d'énoncer simplement sa logique d'utilisation**.

Il s'agit de l'A.P.I. ou alphabet phonétique international. Cet alphabet est effectivement utilisé dans certains dictionnaires pour indiquer la **prononciation normale** des mots français, conformément au principe de toute écriture **phonétique**: "Une lettre par son, un son par lettre".

Le fait d'envisager à terme l'interdiction pure et simple de l'A.P.I. par rapport à son usage concernant la langue française, serait certainement une excellente décision. On en jugera par les inconvénients qu'il présente:

1°) Maximum d'inconfort pour l'utilisateur, aspect totalement rébarbatif pour un lecteur non familiarisé.

Pour environ la moitié des lettres de l'API, les graphismes utilisés n'ont **rien à voir avec ceux qui nous sont familiers** dans le cadre de notre alphabet latin.

En outre, certaines de nos lettres traditionnelles ont, avec l'A.P.I., un

usage totalement **contraire à nos habitudes**: c'est le cas de la lettre **y** utilisée pour le son **u**, **o** pour le son **ô**, **e** pour le son **é**, **u** pour le son **ou**.

Au total, **sur une quarantaine de lettres, on en trouve péniblement une quinzaine seulement dont l'usage est conforme à nos habitudes !**

En conséquence, **l'écriture de ces lettres est loin d'être immédiate pour l'utilisateur lambda** et sera donc toujours **réservée à un microcosme**. Quant à leur lecture, avant de devenir familière, elle nécessite un apprentissage et un usage soutenu.

Une première conclusion. Alors que le principe d'une écriture **phonétique** constitue une **découverte majeure de l'histoire de l'humanité**, l'écriture phonétique du français qui a été imposée par le truchement d'un alphabet aussi malcommode **est certainement le meilleur épouvantail qui puisse être imaginé**.

Pour cette raison, **l'idée même d'une écriture phonétique de notre langue est totalement inconcevable** pour la quasi totalité des français. Pendant ce temps, l'écriture **pratiquement phonétique** de leurs langues apporte à nos voisins italiens, espagnols, allemands **un énorme avantage à tous les niveaux de la scolarité**.

2°) Deuxième inconvénient. L'inventaire des sons représentés par ces lettres est actuellement grossier et approximatif.

Le fait que cette écriture soit utilisée par certains dictionnaires apporte un avantage certain. Il met en évidence, pour ceux qui en douteraient, le fait qu'il peut exister, **envers et contre tout, une prononciation normale du français**.

Mais, de toute évidence, **l'inventaire des sons qui est fait avec cet alphabet présente de graves lacunes, et la prononciation qu'il impose**

comporte des écarts regrettables par rapport au français correctement parlé.

Cette écriture **ne fait pas la distinction entre les voyelles brèves et les voyelles longues**, Par exemple, elle fait croire à une prononciation identique pour les deux expressions: "il sut", et "il sue". Autre exemple: confusion des prononciations "mou" / "moue".

Un autre cas. Avec la convention actuelle, deux sons-voyelles en principe bien distincts se trouvent être confondus derrière une seule et même lettre: la lettre grecque épsilon. Il s'agit des deux sons: "et" / "ê". Par exemple, un étranger apprenant notre langue est ainsi amené à prononcer: "on fê la fête", ce qui n'est pas conforme, semble-t-il, au bon usage de notre langue, tout problème d'accent régional mis à part.

En conclusion, **les très graves défauts de cet outil appelé A.P.I., et de l'usage qui en est fait contribuent de toute évidence à la dégradation de la prononciation du français** que l'on peut constater actuellement.

Un effet négatif indirect parmi beaucoup d'autres, c'est l'augmentation du nombre des dyslexiques et des difficultés à traiter la dyslexie.

Pour toutes ces raisons, il vous est demandé, Monsieur le Ministre, de bien vouloir interdire purement et simplement l'A.P.I. dans toutes nos écoles, lycées et collèges et de prendre les mesures nécessaires pour corriger les nombreux inconvénients que son utilisation n'a pas manqué d'apporter.

Dans l'assurance, etc.

ORTOGRAF, 5 rue Volta,
MONTLEBON F- 25500-MORTEAU
tél 03 81 67 43 64 courriel:
louis.rougnon-glasson@laposte.net
sites: 1°) <http://alrg.free.fr/ortograp>
2°) <http://www.alfograp.net>